

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 001-210101895-20260706-DELL26_62-DE



N° 26 / 62

SEANCE DU 06 JUILLET 2026

Nombre de Membres

En Exercice :	15
Présents pour le vote :	15
Procuration :	0
Votants :	15
Pour :	14
Abstention	1
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 24 juin 2026

Membres présents à la séance : Mmes MM BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie, MOSSAZ Denis, MOSINI Pascale, NICULESCU Chrisitan, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absents ou excusés :

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Dissolution du Syndicat Mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey

Vu les statuts du Syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey ;

Vu l'article L.5721-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Lorsque les statuts n'ont pas prévu une procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical » ;

Considérant les difficultés de maintien des activités du Syndicat Mixte dans des conditions optimum, dues au changement climatique des dernières années,

Monsieur le Maire propose de demander la dissolution du Syndicat Mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

⇒ **Demande** la dissolution du Syndicat Mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

